

Publié le 1 septembre 2015

Angers, au plus près de ses aînés

Partie pour réhabiliter une résidence de 160 logements à Angers, la Soclova a dû faire face à une situation inédite : 62 % des locataires étaient âgés de plus de 60 ans. L'opération, achevée en février 2015, a nécessité un accompagnement spécifique pour répondre aux besoins d'adaptation de leurs logements.



« Au départ, la Sem envisageait une réhabilitation classique », explique **Thierry Lignier**, directeur de la Soclova, « les premiers échanges techniques sur le projet ont fait remonter des demandes spécifiques, en termes d'accessibilité et de confort principalement, liées à l'âge des résidents. » Pour répondre à ces besoins, la **Société d'économie mixte de construction et de gestion de logements de la ville d'Angers** (Soclova) a collaboré avec le **Centre communal d'action sociale**, le **Centre local d'information et de coordination** ainsi qu'avec des **ergothérapeutes**. Un questionnaire a été élaboré pour comprendre la réalité des handicaps des locataires de la résidence Nicolas-Bataille et identifier leurs besoins. Près de 700 visites à domicile ont ensuite été réalisées par les ergothérapeutes pour s'assurer de l'adéquation entre les demandes des locataires et les solutions d'amélioration de l'accessibilité proposées.

Des adaptations pour 68 logements

Trois niveaux d'amélioration ont ainsi été proposés aux locataires. **L'aménagement standard** portait sur l'adaptation des salles de bain et WC : remplacement des baignoires par des douches à l'italienne, mise en place de barres d'appui, rehaussement des toilettes, etc. **Le niveau renforcé** comprenait, en complément, l'installation de mobiliers de salle de bain adaptés aux déplacements en fauteuil roulant. Enfin, **l'aménagement « sur mesure »** impliquait des travaux plus importants comme l'abatage de cloisons, la motorisation des portes, etc. Pour ce type d'amélioration, des relogements ont été proposés aux résidents. « Ces 3 niveaux d'adaptation sont une vraie opportunité de **parcours résidentiel** au sein même de la résidence, offrant une solution originale aux locataires vieillissants pour prolonger leur vie sur le site », poursuit Thierry Lignier.

Au final, sur 160 logements réhabilités, 68 ont subi des **adaptations spécifiques** : 58 aménagements renforcés et 10 adaptations sur mesure. Les interventions ont duré de 3 à 6 semaines dans chaque logement. Les travaux d'aménagement ont également porté sur les **espaces extérieurs** : renforcement des éclairages, motorisation des portes, réfection des allées, mise en place de ralentisseurs sur les accès routiers, etc. Au total, l'opération a nécessité un investissement de 2,4 millions d'euros, soit, en moyenne, 15 000 euros par logement. « Si la résidence a gagné en attractivité, les montants des loyers sont restés inchangés », conclut le directeur.

Elsa Bellanger/Naja